

Sujet : [INTERNET] réponse à l'enquête publique pour la création de la réserve naturelle nationale de la Seine champenoise

De : Christophe Parisot <

Date : 07/12/2022 17:37

Pour : pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr

Madame, Monsieur les commissaires enquêteurs

J'ai pu prendre connaissance du projet de réserve naturelle de la Seine champenoise. Ayant, par le passé, réalisé ce qui devait être le premier dossier de projet de réserve naturelle de la Bassée auboise dans les années 2000 pour le compte de la DIREN de l'époque, je ne peux que me féliciter de l'avancée de ce projet.

En effet, la Bassée a subi de nombreuses altérations principalement sur les 50 dernières années. Alors que la Bassée auboise avait été quelque peu préservée de ces atteintes, les 25 dernières années ont montré une rapide altération de cette qualité écologique préservé qu'ils s'agissent de plantation de peupleraie, de retournement de prairie, d'exploitation de granulats en zone prairiale doublée de mauvaises remises en état ou encore de création de zones industrielles. Alors que le projet de canal à grand gabarit menace de poursuivre l'altération de ces milieux par impact hydrogéologique, le projet de réserve réapparaît et permettra de préserver les dernières reliques de ce patrimoine écologique et hydrologique remarquable.

Je pourrais discuter du projet et notamment du projet de réglementation que l'on souhaiterait toujours plus protecteur, mais je me contenterai de signaler pour moi deux oublis importants : le site remarquable de Jaillac, propriété des Monuments historiques, sur la commune du Mériot et les zones de prairies humides remarquables situées en limite entre La Motte Tilly et Nogent sur Seine. Ces milieux remarquables méritaient amplement de figurer dans ce projet de réserve naturelle et surtout permettaient d'assurer une continuité avec la Bassée seine et marnaise et notamment le projet d'extension de la réserve naturelle de la Bassée.

Aussi, je suis favorable à la création de cette réserve naturelle qui est plus que nécessaire alors que les milieux subissent des atteintes régulières.

Christophe Parisot

écologue

vice-président du conservatoire d'espaces naturels d'Ile de France

membre du comité scientifique de la réserve naturelle de la Bassée